

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 19 JANVIER 2017

Présents : Mmes CHARDON Dominique, SAILLARD Marie-Pierre, LEFORT Bernadette, RECEVEUR Marie, Mrs CHENDEROWSKY Marc, PEREIRA Stéphane, SAILLARD Fabien, THERY Jean-Bernard, VIENNET Julien, VIENNET Simon

Excusé :

Absent :

Convocation du 10/01/2017

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Compte rendu réunion du 27 octobre 2016
- ONF Destination des coupes de bois 2017
- Proposition de vente parcelle C291 - Les Chaumelles
- Création de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs
- Demande de réductions de loyers Lilibel
- Ouverture de crédits d'investissements
- Terrain communal (ancien terrain de boules)
- Adhésion à l'Agence Technique Départementale (logiciels informatiques)
- Affaires diverses - rue du bocage
 - raccordement au réseau eau La Planée
 - remboursement facture
 - divers

En préambule, Mme le maire fait part aux membres du Conseil municipal de la démission de Mathieu Côte.

1 - Approbation compte rendu réunion du 27 Octobre 2016

Aucune observation, le compte rendu du 27 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

2 - ONF - Destination des coupes de bois 2017

Mme le maire fait part de la proposition de l'ONF pour les coupes de bois 2017. Simon Viennet précise les parcelles concernées : 14 - 32 et 33 seront vendues en contrat d'approvisionnement et les feuillus de la parcelle 34 seront vendus sur pied à la mesure. Accord du conseil.

3 - Proposition de vente de bois C 291 - Les Chaumelles

Mme le maire informe le conseil que suite à une demande de Mme Jeannerod Catherine de vendre une parcelle boisée à la commune. L'ONF a estimé cette parcelle (C291) d'une surface de 11.45 ares à 1 500 €.

Cette parcelle jouxtant la forêt communale et Mme Jeannerod étant d'accord sur le prix, le Conseil accepte d'acquérir cette parcelle pour 1 500 €.

4 - Création de la Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs

Mme le maire informe qu'un arrêté préfectoral portant création de la nouvelle communauté de communes « communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs » a été rendu le 28 octobre 2016.

Cet arrêté a été suspendu, suite au recours déposé par la CCMO2 1 et 3 autres communes.

Le tribunal administratif doit rendre son jugement sur le fond d'ici avril 2017.

Le Préfet du Doubs a fait appel de la décision devant le Conseil d'Etat.

5 - Demande de réduction de loyers Lilibel

Maud Pourcelot demande une réduction de ses loyers pendant les mois d'hiver pour compenser le coût du chauffage.

Le Conseil accepte de réduire de moitié les loyers de décembre 2016 à avril 2017.

6 - Ouverture de crédits d'investissement

Afin de régler les factures d'investissement d'ici le vote du budget, le conseil a la possibilité d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des montants ouverts en 2016. Accord du conseil pour ouvrir ces crédits.

7 - Terrain communal

Mme le maire rappelle au conseil le fait qu'une parcelle de 15.91 ares (B 753) est disponible en terrain constructible. Elle demande au conseil si la commune prévoit de mettre en vente 2 parcelles : accord du conseil par 7 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La commission terrain se rendra sur place pour étudier le terrain avant de faire venir un géomètre.

8 - Adhésion à l'Agence Technique Départementale

Le Conseil départemental n'a plus la compétence d'aide aux communes pour l'assistance au service informatique. Il propose aux communes d'adhérer à l'Agence Technique Départementale créée à cet effet. Le conseil accepte d'adhérer à l'ADAT pour 257.80 € / an.

9 - Affaires diverses

- Rue du bocage : lecture du courrier de M et Mme Salvi qui demandent la réfection de la rue du bocage devant leur propriété. Ces travaux ont été réalisés sans demande de permission de voirie pour autoriser le dépôt sur la route d'engins de chantier.

Mme le maire informe que ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2016 et que les dégradations occasionnées par la construction ont engendré un surcoût pour la commune.

Le Conseil refuse de prendre en charge des travaux supplémentaires.

- Raccordement au réseau eau de La Planée : le cabinet JDBE travaille sur le dossier et donnera un chiffrage d'ici quelques jours. Le dossier de subvention déposé en 2016 est toujours valable.

- Remboursement facture : Mme Chardon a fait l'acquisition d'un destructeur de documents et demande le remboursement à la commune (64.98 €). Accord du conseil.
- Déneigement : les tarifs de l'entreprise Verticelli pour l'hiver 2016/2017 sont identiques à ceux de l'an passé.
- Demande d'Orange pour enlever la cabine téléphonique : Mme le maire souhaiterait la conserver pour aménager une « bibliothèque ». En outre, la cabine devra être conservée dans les communes considérées en zone blanche pour le réseau mobile.
- Tourbières du Bief Belin et du Pré Partot : pour une remise en eau de la tourbière, le SMMAHD préconise de couper tous les arbres présents. Simon Viennet est chargé de constater sur place le bois à couper. Le Conseil donne son accord de principe.
- L'éclairage de l'Eglise a été éteint volontairement pendant la période hivernale. Le Conseil souhaite réfléchir à la suppression de l'éclairage public la nuit (de 0 h à 5 h par exemple). Voir le coût des horloges.

Séance levée à 23 h
Malpas, le 20 janvier 2017

Le Maire,
Dominique CHARDON